

POLITIQUE HANDICAP – ORFEOS

1. Engagement d'ORFEOS en faveur de l'inclusion

ORFEOS affirme son engagement à garantir l'égalité des chances, l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse :

- D'apprenants,
- De salariés,
- De formateurs,
- De partenaires,
- Ou d'intervenants externes.

Notre démarche s'inscrit dans une volonté forte : **permettre à chacun de réussir, d'apprendre et de travailler dans un environnement adapté, respectueux et sécurisé.**

2. Définition du handicap

Conformément à la loi du 11 février 2005, est considérée comme personne en situation de handicap toute personne dont les limitations physiques, sensorielles, mentales, psychiques ou cognitives nécessitent des **aménagements spécifiques** pour garantir l'égalité des droits et des chances.

ORFEOS adopte une approche inclusive fondée sur :

- La reconnaissance des besoins individuels,
- L'adaptation des environnements,
- La valorisation des compétences.

3. Principes directeurs

ORFEOS applique les principes suivants :

◇ Non-discrimination

Aucune distinction ne peut être faite en raison du handicap, à toutes les étapes :

- Recrutement,
- Formation,
- Évaluation,
- Évolution professionnelle.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

Action de formation
Action de formation par apprentissage

SAS ORFEOS

Organisme régional de formation, de l'enseignement et de l'organisation des savoirs.

220 rue des jardins - 76520 La Neuville Chant d'Oisel

R.C.S ROUEN 920687852 00011 UAI : 0763597X

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28 76 0671076

auprès du préfet de région de Normandie

◇ Confidentialité

Les informations liées au handicap sont strictement confidentielles et traitées avec respect.

◇ Accessibilité

ORFEOS s'engage à rendre ses locaux, outils et ressources accessibles dans la mesure du possible.

◇ Aménagements raisonnables

Chaque situation est étudiée individuellement pour mettre en place les adaptations nécessaires.

◇ Accompagnement personnalisé

Un référent handicap accompagne les personnes concernées tout au long de leur parcours.

4. Publics concernés

La politique handicap s'applique à :

- Apprenants en formation initiale ou continue,
- Apprentis,
- Salariés ORFEOS,
- Formateurs internes et externes,
- Intervenants ponctuels,
- OF locataires accueillant des publics en situation de handicap.

5. Actions mises en place par ORFEOS

◇ 5.1. Accessibilité des locaux

- Vérification régulière de l'accessibilité,
- Signalétique adaptée,
- Accompagnement personnalisé pour les déplacements si nécessaire.

◇ 5.2. Adaptation des modalités pédagogiques

- Supports accessibles (polices adaptées, documents numériques lisibles),
- Temps supplémentaire pour les évaluations,
- Modalités alternatives (oral, écrit, outils numériques),
- Accompagnement individualisé.

◇ 5.3. Aménagements de poste pour les salariés

- Matériel ergonomique,
- Organisation du temps de travail,
- Télétravail si compatible,
- Adaptation des missions.

◇ 5.4. Sensibilisation des équipes

- Formation des formateurs et collaborateurs,
- Diffusion de bonnes pratiques,
- Accompagnement par le référent handicap.

◇ 5.5. Partenariats

ORFEOS peut mobiliser des acteurs spécialisés :

- AGEFIPH,
- FIPHFP,
- Cap Emploi,
- Missions locales,
- Services de santé au travail.

6. Rôle du Référent Handicap ORFEOS

Le référent handicap :

- Accueille et accompagne les personnes concernées,
- Analyse les besoins d'aménagement,
- Coordonne les actions avec les équipes pédagogiques et RH,
- Assure la confidentialité des échanges,
- Veille à la conformité Qualiopi (indicateur 7),
- Sensibilise les équipes,
- Assure un suivi régulier.

Référent Handicap ORFEOS : Emmanuel Planchon/contact@orfeosformation.com

7. Processus d'accompagnement

1. **Prise de contact volontaire** (apprenant ou salarié)
2. **Entretien confidentiel** avec le référent handicap
3. **Analyse des besoins** et identification des aménagements possibles
4. **Mise en place des adaptations** (pédagogiques, matérielles, organisationnelles)
5. **Suivi régulier** et ajustements si nécessaire
6. **Évaluation annuelle** de la démarche handicap ORFEOS



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

Action de formation
Action de formation par apprentissage

SAS ORFEOS

Organisme régional de formation, de l'enseignement et de l'organisation des savoirs.

220 rue des jardins - 76520 La Neuville Chant d'Oisel

R.C.S ROUEN 920687852 00011 UAI : 0763597X

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28 76 0671076

auprès du préfet de région de Normandie

8. Confidentialité et protection des données

Toutes les informations liées au handicap sont :

- Strictement confidentielles,
- Conservées de manière sécurisée,
- Accessibles uniquement aux personnes habilitées,
- Traitées conformément à la politique RGPD ORFEOS.

9. Communication de la politique

La politique handicap est :

- Intégrée au classeur social,
- Présentée aux équipes,
- Communiquée aux apprenants lors de l'accueil,
- Disponible sur simple demande.

10. Amélioration continue

ORFEOS s'engage à :

- Évaluer régulièrement ses pratiques,
- Recueillir les retours des apprenants et collaborateurs,
- Renforcer l'accessibilité de ses formations,
- Développer une culture inclusive durable.